

La [COMMUNE DE SAINT CAST LE GUILD](http://www.saintcastleguildo.fr) / T : 02.96.41.80.18 vient de remporter son procès contre la banque [DEXIA](http://www.dexia.com). En effet, le tribunal de grande instance de Nanterre a rendu son jugement vendredi dernier. Le conflit portait sur un rachat de crédits de la commune par la banque à taux fixe pour la construction de son port. Ce prêt, considéré comme toxique, a été signé en 2007 pour 3,5 M€ à taux variable indexé sur la parité entre l'euro et le franc suisse dans le but de racheter tous les crédits à taux fixe, avec un taux initial de 3,99 %. Avec l'augmentation du cours du franc suisse, le taux est grimpé à 15 % en 2011 et 24 % actuellement. Le tribunal parle d'un manque d'informations liés aux taux d'intérêts. C'est une première et une partie des intérêts a été annulée, 826.260 €.

www.saintcastleguildo.fr / www.dexia.com